

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 41806

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 23855 de Mme Rabault

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 3, substituer au mot :

« régression »

le mot :

« diminution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.